



## COMPTE RENDU DU CHSCT DU 20 OCTOBRE 2022

Un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est déroulé le 20 octobre 2022 en session ordinaire.

Il s'agissait non seulement du dernier CHSCT de l'Histoire mais également de celui du DDFiP de l'Aude, muté pour raisons forcées par la Direction Générale dans d'autres fonctions à compter du 20 décembre 2022.

La séance débute par la lecture de la seule déclaration liminaire, celle de Solidaires Finances Publiques (en pièce jointe).

Celle-ci évoque les difficultés rencontrées dans les différents CHSCT écoulés du fait de l'attitude du DDFiP, ce qui a conduit notamment à son éviction par la DGFIP.

Celui-ci répond que ces propos sont « *délirants* » et « *méconnaissent la réalité* ».

De plus, il continue par des attaques personnelles contre les représentants de Solidaires Finances Publiques.

Il poursuit par le fait qu'« *aucune dégradation des conditions de travail des agent(e)s liée à l'action de la Direction n'a été constatée* ».

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques diffuserait des informations « *calomnieuses* » dans ses tracts !

Pourtant, il nous semble que les faits parlent d'eux-mêmes, à savoir le départ forcé dès le mois de décembre de la totalité des cadres supérieurs de Direction.

Pour évoquer cette situation inédite, les représentants de Solidaires Finances Publiques demanderont dans les meilleurs délais la convocation d'un CHSCT extraordinaire.

L'examen du budget est alors évoqué : la totalité des crédits a été consommée et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) tient à signaler la qualité de ces réalisations indispensables.

L'examen du Registre Santé et Sécurité (SST) figure au point suivant : notons que, désormais, un modérateur sera chargé de l'examen préalable des mentions portées par les agent(e)s. Les représentants Solidaires Finances Publiques regrettent cette décision puisque les remarques quelquefois agressives sont liées à une exaspération des collègues, compte tenu de la dégradation continue de leurs conditions de travail.

Une mention attire notre attention, celle concernant le portillon d'accès à la cité administrative qui ferme mal depuis le 15 septembre.

Or aucune réponse n'a été apportée par la Direction malgré les dangers de sécurité associés.

Monsieur Ordonaud indique en réponse que la réparation sera effectuée dans les meilleurs délais.

Nous serons extrêmement vigilants sur ce point.

En ce qui concerne les fiches de signalement, 3 sont présentées impliquant des agent(e)s d'un même service.

Nous intervenons alors pour signaler que cette altercation est liée à une gestion mal maîtrisée du



télétravail.

Cela est d'ailleurs un sujet récurrent de tensions dans de nombreux postes et services.

Nous réclamons que la Direction encadre désormais très strictement le télétravail dans ce département, ce qui n'a que trop tardé.

Le DDFiP rétorque qu'il s'agit d'un problème individuel et que l'organisation du travail n'est en rien en cause.

Où comment esquiver les difficultés pour mieux masquer son énorme responsabilité...

Nous nous étonnons également qu'aucun membre de l'encadrement ne soit intervenu au moment de l'altercation pour résoudre le conflit.

Il convient d'expertiser ce point : s'agit-il d'une surcharge de travail et d'une insuffisance d'effectifs obligeant les cadres à délaissé leur service pour s'occuper de tâches qui ne relèvent pas de leurs attributions, de déficit de formation à la gestion des conflits, d'absence pour cause de télétravail, etc... ?

Le litige n'étant toujours pas résolu à ce jour (4 mois après les faits!), l'ISST propose une médiation via un psychologue du travail : nous souscrivons totalement à cette suggestion.

Nous indiquons à ce sujet que deux psychologues du travail officient aux Douanes et réclamons donc le recrutement de ce professionnel à la DDFiP de l'Aude.

Nous avons d'ailleurs demandé l'intervention d'un psychologue du travail à Quillan lors d'une résolution votée le 17 novembre 2021.

Sans aucune suite alors...

Nous abordons ensuite les visites réalisées par l'ISST à la cité administrative et à Castelnaudary.

Pour ce qui concerne la cité administrative, nous constatons que des observations datant de 2017 n'ont toujours pas été régularisées à ce jour, notamment celles relatives à des risques incendie et électricité.

Nous réclamerons à compter de la mise en place du CSA au 1er janvier 2023 un suivi régulier de ces visites pour éviter de tels désagréments à l'avenir.

Sur le sujet de l'incendie, de nombreuses évacuations sont encombrées, des multiprises sont branchées et des portes coupe-feu ouvertes.

La situation est donc préoccupante nécessitant des mesures correctives immédiates.

Nous constatons que les rapports d'évacuation incendie ne sont présentés ni à l'ISST, ni au CHSCT pour l'ensemble des sites du département.

Nous veillerons à ce que ce regrettable dysfonctionnement soit résolu à l'avenir.

L'ISST indique également dans son rapport que les espaces de convivialité sont en nombre insuffisant à la cité administrative.

La Direction rétorque qu'un lieu permettant la restauration sera prochainement créé.

Nous ne pouvons que nous en féliciter, notamment eu égard aux difficultés rencontrées par les agent(e)s désirant se rendre au restaurant administratif de Carcassonne pour le déjeuner, le lieu de restauration étant très éloigné de la cité administrative.

Pour ce qui concerne le nettoyage des locaux, de nombreux dysfonctionnements sont constatés : il est préconisé une inspection régulière des lieux par les gestionnaires de site après passage des



agent(e)s de nettoyage, le rappel à leurs obligations fait aux prestataires privés et l'application des pénalités prévues dans le contrat en cas de prestations insuffisantes, et ce sur tous les sites du département.

L'examen du rapport de visite de l'antenne de Castelnaudary permet de constater que les problèmes de moisissures récurrents sont désormais réglés.

Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Par contre, l'ISST pointe les difficultés d'évacuation par la grille d'entrée, désormais fermées pour cause d'absence de réception du public par l'antenne de Castelnaudary.

Il convient de trouver rapidement une solution pour remédier à cette situation, qui mettrait les agent(e)s de l'antenne en grande difficulté en cas d'évacuation urgente.

Enfin, il est remarqué dans ce rapport que les agent(e)s se plaignent d'un afflux d'usagers en provenance directe de l'Espace France Services situé juste en face, suite à absence de réponse à leurs interrogations.

CQFD...

L'ISST présente ensuite la réforme induite au 1er janvier 2023 à savoir le remplacement du CHSCT par le Comité Social d'Administration (CSA) en formation spécialisée.

Nous regrettons cette disparition puisque cette instance nouvelle ne disposera pas des mêmes prérogatives, notamment en termes de budget et de vote.

Ce CSA s'assimilera donc aux actuels Comités Techniques Locaux (CTL) qui ne sont que des simples chambres d'enregistrement de décisions déjà prises...

Il s'agira véritablement d'une perte conséquente quant aux conditions de travail des agent(e)s.

Enfin, son fonctionnement sera conditionné par une réelle volonté de la Direction d'associer les représentant(e)s du personnel aux décisions.

Le sujet de l'Action sociale est ensuite abordé à la demande des organisations syndicales.

En effet, de sérieux dysfonctionnements sont apparus ces derniers mois au sein de la délégation départementale créant un préjudice considérable aux agent(e)s du département.

Quelques exemples que les représentants Solidaires Finances Publiques ont signifié en séance : arrêts maladie prolongés de la déléguée et du médecin du travail, absence de suites données aux préconisations et signalements du même médecin, départ à la va-vite de l'assistante sociale durant l'été, missions effectuées qui ne relèvent pourtant pas de son domaine de compétence au détriment de ses attributions, etc.

Le DDFiP répond qu'il ne voit pas en quoi les agent(e)s auraient subi des « préjudices considérables »..

Nous indiquons donc que les visites médicales ne sont plus assuré(e)s à intervalles réguliers, que les visites obligatoires annuelles ne sont plus effectuées, notamment celles du centre de contact et de certain(e)s agent(e)s itinérant(e)s, que du fait de ces arrêts, des aides financières n'ont pu être attribuées aux agent(e)s en difficulté, etc.

Le médecin du travail confirme ces éléments en indiquant par ailleurs qu'il a été privé de moyens informatiques pendant 4 mois.

Il ajoute qu'il ne dispose pas de moyens suffisants pour assurer ses missions n'étant qu'à temps très



partiel sur le département (soit 25% de son temps).

Nous avons dénoncé cette situation par la rédaction d'une résolution le 17 novembre 2021 demandant notamment l'affectation d'un médecin du travail à temps plein dans le département de l'Aude, résolution votée à l'unanimité mais restée sans suite.

De plus, il pointe les propos « épouvantables » tenus à son encontre par le DDFiP alors qu'il dénonçait une situation potentielle de risque suicidaire d'un(e) agent(e) du département.

Il évoque d'ailleurs une fiche de signalement rédigée par le DDFiP de l'Aude à son endroit.

Le DDFiP ne semble pas le moins du monde concerné par ces événements et effectue une misérable diversion.

Quant à la déléguée départementale, elle est accusée par le DDFiP de porter des « jugements de valeur ». Ceci au motif que celle-ci aurait rédigé un compte rendu de CDAS qui aurait déplu au DDFiP.

Nous rappelons donc au DDFiP que c'est lui-même qui a signé le dit compte rendu et que, par conséquent, les dits « jugements de valeur » lui sont imputables.

Par ailleurs, il est intolérable que ce DDFiP use de tels propos en l'absence de l'intéressée et en instance.

Plutôt que de s'interroger sur la nature de l'arrêt maladie de la déléguée et de sa relation avec le traitement qui lui est infligé par le DDFiP, celui-ci préfère dénigrer injustement un personnel qui ne relève même pas de sa Direction !

Après avoir exprimé notre indignation suite à pareils propos aussi outranciers et déplacés, nous avons réclamé que le dispositif prévu par la résolution proposée par Solidaires Finances Publiques du 2 avril 2021 demandant le maintien de l'Action sociale soit appliqué, ainsi que celle relative aux dysfonctionnements du CHSCT.

Quant au sujet suivant, il a également été demandé par les représentant(e)s du personnel au CHSCT : il s'agit de connaître les suites données à nos diverses visites de site des délégations de cette instance, ainsi qu'aux nombreuses résolutions votées depuis 2 ans.

En premier lieu Limoux, où nous avons dénoncé l'absence d'un vigile permettant l'accueil du public. En effet, aujourd'hui, un(e) seul(e)s agent(e) s'occupe de cet accueil-guichet, générant des risques en matière de sécurité.

Nous réclamons donc, à l'instar de la situation à Carcassonne (vigile) et Narbonne (contractuel(le)s), la présence d'un personnel permanent à l'accueil de Limoux.

Quant au SDiF de l'Aude, les risques psycho-sociaux sont avérés du fait d'une absence d'effectifs suffisants et d'une surcharge de travail.

Une alerte est donc effectuée par les représentant(e)s du personnel en séance.

Nous rappelons alors au DDFiP que nous avons proposé l'affectation en surnombre d'un personnel des Finances, proposition qui n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie par la Direction.

Nous exigeons donc désormais que cet(te) agent(e) soit affecté(e) dans les meilleurs délais au SDiF de l'Aude.



Quant à la trésorerie de Carcassonne Établissements Hospitaliers, la situation est très difficile du fait là aussi d'une surcharge de travail et d'effectifs par trop limités.

Nous avons donc réclamé l'affectation à demeure de l'équipe de renfort, et contesté le fait que les charges seraient fondamentalement diminuées avec la mise en place de la dématérialisation au Centre Hospitalier de Carcassonne, comme le clame pourtant le DDFiP.

Toutefois, nous rétorquons que cette dématérialisation ne concernerait que les vacataires chargé(e)s de l'établissement du compte financier et qu'elle serait bien loin de compenser la suppression intégrale d'un emploi.

Le DDFiP persiste toutefois en indiquant que des « *marges de manœuvre* » organisationnelles existent bel et bien dans ce poste comptable...

Quant aux réponses aux résolutions proposées par Solidaires Finances Publiques et votées en CHSCT, le DDFiP rétorque qu'elles ont été effectuées en temps et en heure.

Certes, mais aucune réponse favorable n'a été apportée par la Direction...

En particulier, la proposition du médecin du travail d'élaborer une cartographie des risques psycho-sociaux dans le département, permettant de prévenir les difficultés a été volontairement sabotée par le DDFiP.

De fait, un questionnaire innovant a été réalisé par le médecin du travail, ce qui permettra d'identifier les sites où les risques psycho-sociaux sont les plus prégnants.

Nous demandons donc instamment à cette Direction de diffuser ce questionnaire à l'ensemble des agent(e)s du département, le médecin ne disposant pas d'un secrétariat pour ce faire.

Les questions diverses sont alors abordées.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques souhaitent rappeler à la Direction qu'un recensement des fauteuils des télétravailleurs aurait dû être effectué suite à notre demande en groupe de travail.

La Direction répond que celui-ci sera effectué dans les meilleurs délais.

Nous serons extrêmement vigilants sur l'application de cette mesure.

Des visites du CHSCT seront par ailleurs organisées sur les sites suivants :

- SPFE le 10 novembre
- SIE Limoux le 17 novembre
- Lézignan-Corbières le 22 novembre.
- Castelnaudary le 24 novembre

Nous avons également souhaité évoquer l'évolution des arrêts maladie dans ce département. Ceux-ci sont en forte hausse (+ 29% en nombre d'arrêts, + 61% en nombre d'agent(e)s).

Nous déplorons l'absence de détail par service permettant une cartographie des difficultés rencontrées.

Compte tenu de l'enjeu, nous insisterons très fortement pour disposer dès 2023, de données sur le sujet beaucoup plus étoffées.



Fin de la séance à 16H45.

Bilan de cette dernière séance du CHSCT ?

Des provocations, attaques ad hominem contre les représentants de Solidaires Finances Publiques qui dénoncent pourtant des situations factuelles et vécues très douloureusement par les agent(e)s.

En particulier, un tonitruant « taisez-vous » a été lancé par le DDFiP à l'un d'entre eux à l'occasion d'un échange !

Du jamais vu...

Pareil comportement n'est pas admissible de la part d'un haut-fonctionnaire censé faciliter le « dialogue social » dans les instances paritaires.

Enfin, nous avons constaté avoir été bien seuls à intervenir sur les sujets concernant l'Action sociale, les suites données aux visites par le CHSCT et aux résolutions votées en séance ; sujets pourtant cruciaux pour la santé et les conditions de travail des agent(e)s du département de l'Aude.

Nous espérons désormais et souhaitons ardemment que le ou la future(e) DDFiP adopte une autre attitude envers les représentant(e)s du personnel afin que la future instance joue véritablement son rôle de prévention éminent.